

COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19



Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU SEIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT-CINQ**

à 19 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Jacques SCHNEPF, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Patrick GUARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie RAVAINE, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI, François PERNET, Nicolas RAVAINE, Michel REGIN.

Absents excusés ayant donné procuration : Jean-Philippe BESLER procuration à Clarisse CHARLET, Céline TONUS procuration à Nicolas AUBRY, Hervé PRITRSKY procuration à Sylvain WEIL.

Absents non excusés sans procuration : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 10 octobre 2025.

La séance est ouverte à 19h 00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINE, élu à l'unanimité.

N° 2025/005/005

Objet : Décisions modificatives budgétaires n°2 au budget primitif 2025

Des dépenses d'investissements doivent être modifiées dans le budget primitif 2025 de la commune.

Considérant que la commune souhaite apporter son soutien à la rénovation du chemin de fer touristique dans le cadre du projet espace gare ;

Considérant que les travaux d'aménagements sécuritaires ne pourront pas se poursuivre en 2025 ;

Il est proposé les modifications suivantes :

Recettes d'investissement

Compte 231 opération 109(aménagements sécuritaires)	- 98 000,00 €
TOTAL	98 000,00 €

Dépenses d'investissement

Compte 2042 (subvention ALEMF)	+ 65 000, 00 €
TOTAL	65 000, 00 €

Considérant que le chalet du tennis n'est plus réparable, il est proposé de le renouveler.

Dépenses d'investissement

Compte 2138 (chalet tennis)	+ 33 000, 00 €
TOTAL	33 000, 00 €

Considérant que le parc informatique doit être renouvelé en partie et que les services techniques ont effectué les travaux de remplacement des robinets thermostatiques en régie ;

Il est proposé les modifications suivantes :

Recettes d'investissement

Compte 2131 (pose robinets thermostatiques en régie)	+ 6 600 €
TOTAL	+ 6 600 €

Dépenses d'investissement

Compte 2183 (renouvellement ordinateurs)	6 600, 00 €
TOTAL	6 600, 00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, par 1 voix contre, 1 abstention,
Décide :**

- D'accepter la modification budgétaire telle que proposée.

Pour extrait conforme, Vigy le 16 octobre 2025,

Le Maire, Sylvain WE

